

Préavis municipal no 01/2022

Comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2021 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des communes partenaires.

2. Cadre général

La Convention du Fonds culturel Riviera (FCR), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Le FCR est géré par un conseil administratif, formé de délégué-e-s des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2021

Le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à Fr. 48.- / habitant·e pour la législature 2002-2006. Depuis le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant·e.

En 2021, la contribution des communes a été déterminée sur la base de la population au 31.12.2020 et du montant nécessaire pour couvrir les subventions aux institutions, ainsi que les charges administratives et de gestion du FCR. Dite contribution a été de Fr. 47.-/habitant·e à laquelle s'ajoute la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de Fr. 12'000.-. Le solde positif 2020 a par ailleurs été restitué aux communes.

Ainsi, le total des recettes pour 2021 s'élève à Fr. 3'830'045.-.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de la compétence du Conseil administratif (CA) du Fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

En effet, en relation avec la diminution des activités liée à la pandémie et conformément à la convention du FCR, le CA a analysé la situation financière des institutions et vérifié que les subventions versées

en 2020 couvrent uniquement les charges artistiques. La subvention versée à la FSCM en 2020 ayant été supérieure de Fr. 440'000.- à ses charges artistiques, ce montant a été déduit de la subvention 2021 du FCR à dite institution, qui passe ainsi de Fr. 860'000.- à Fr. 420'000.- ; l'excédent de subvention a été restitué aux communes au prorata de leur population respective au 31 décembre 2019.

Outre les subventions versées aux institutions, un montant de Fr. 5'000.- a été versé pour une aide à la création admise et versée en 2021 ;

Il faut encore ajouter à ces charges un montant de Fr. 35'000.- (forfait) pour les prestations d'administration, de coordination et de gestion du fonds, effectuées par le Service des affaires intercommunales, ainsi qu'un montant de Fr. 538.50 correspondant à la facture de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2020.

Relevons également qu'une provision de Fr. 200'000.- a été faite en vue d'une rétrocession aux communes, la FSCM ayant annoncé un excédent de subvention eu égard à ses charges artistiques effectives en 2021

Le montant total des charges 2021 s'élève à Fr. 3'762'832.35 auquel s'ajoute une provision de Fr. 67'212.65 pour les subventions et aides à la création.

Le solde au 31 décembre 2021 s'élève ainsi à Fr. 0.-.

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,

d é c i d e

- a) d'adopter les comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre

Annexes :

- Rapport d'activités 2021 du Conseil administratif du Fonds Culturel Riviera
- Liste des institutions bénéficiaires 2021
- Liste des demandes de soutiens ponctuels traités en 2021
- Comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter aux institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant·e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un·e délégué·e pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné·e·s par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué·e·s choisi·e·s parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désigné·e·s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Compte tenu du changement de législature mi 2021, la présidence et la vice-présidence du Fonds ont été assurées respectivement par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, et M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz, jusqu'au 30 juin 2021.

A partir du 1^{er} juillet 2021 et dans l'attente de la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, la présidence et la vice-présidence ont été assurées respectivement par M. Thierry George et M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, jusqu'au 31 décembre 2021.

Conformément au tournus établi sur la base de l'ordre alphabétique des communes, dès le 1^{er} janvier 2022 et pour le reste de la législature, la présidence et la vice-présidence seront assurées, respectivement par M. Vincent Bonvin et par Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey.

Le secrétariat et la gestion du FCR sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant·e et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

Pour l'année 2021, jusqu'au 30 juin, le BE a été composé de :

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, Président ;
- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz, Vice-président ;
- M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021, le BE a été composé de :

- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz, Président ;
- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Vice-président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

Dès le 1^{er} janvier 2022 et pour le reste de la législature, le BE sera composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du Fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2021

Au cours de l'année 2021, le CA et le BE se sont réunis à quatre, respectivement à trois reprises.

En 2021, outre l'Agenda régional, 20 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2021 »).

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

Intégration de l'Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)

En 2021, l'Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF) est devenue la 20^e institution bénéficiaire du FCR, suite à la décision d'intégration unanime des membres du CA, puis des 10 municipalités de la Riviera en 2020.

Créée à Vevey en 2014, l'AVIFFF programme le seul festival consacré au film comique en Suisse et l'un des rares à l'échelle internationale. Ses initiateurs sont des professionnel·le·s et la manifestation touche désormais un public toujours plus large sur la Riviera et en Romandie. Tout comme l'édition 2020, celle de 2021 a pu avoir lieu normalement, moyennant les précautions sanitaires d'usage, et cette dernière a rencontré un important succès, avec une fréquentation en hausse.

Impacts de la crise sanitaire sur les institutions bénéficiaires

En 2021, la plupart des institutions bénéficiaires du FCR ont été à nouveau impactées par la poursuite de la crise sanitaire du COVID-19, en particulier lorsque théâtres, salles et clubs ont dû fermer leurs portes au public de novembre 2020 à avril 2021, voire davantage. Nombre d'institutions ont dû annuler ou reporter une part importante de leur programmation et ont redoublé d'inventivité pour « maintenir la culture en vie ». A cet effet, elles ont notamment mis leurs locaux à disposition des artistes pour des répétitions ou résidences et programmé des événements « hors murs », comme cela a par exemple été le cas lors de la reconduction de l'opération « Dolce Riviera » prise par les principaux acteurs touristiques, culturels et économiques de la région avec le soutien des collectivités publiques pour promouvoir la destination. Nombre d'institutions ont aussi poursuivi le développement de leur offre digitale pour maintenir le contact avec le public.

Heureusement, les événements programmés durant le 2^{ème} semestre 2021 ont pu se dérouler relativement « normalement », moyennant les précautions sanitaires de rigueur, et ont rencontré un succès réjouissant.

Sur un plan financier, plusieurs institutions qui en ont fait la demande ont pu toucher des aides cantonales et/ou communales (indemnités pour pertes financières, RHT, projets de transformation, etc.).

En ce qui concerne le FCR, le BE et le CA procèdent, avec le soutien du SAI en charge de la gestion du Fonds, à un point de situation régulier sur l'évolution financière des institutions bénéficiaires, et ce, de manière plus soutenue depuis le début de la pandémie en mars 2020. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, le BE et le CA ont la compétence de contrôler que les subventions versées sont en adéquation avec les charges artistiques de dites institutions.

Lors de sa séance de décembre 2020, le CA a confirmé sa volonté de maintenir son soutien aux institutions bénéficiaires du Fonds, en s'assurant, conformément à la convention, que les subventions octroyées en 2021 soient bien affectées aux charges artistiques effectives des institutions qu'il soutient. Si tel ne devait pas être le cas, le CA a admis le principe d'un rééquilibrage de la subvention pour les institutions qui seraient concernées. Ces décisions ont été communiquées aux institutions bénéficiaires du Fonds.

Situation particulière de la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM)

L'analyse de la situation financière des institutions bénéficiaires du FCR, en particulier au regard du montant de leurs charges artistiques effectives, a conduit le BE, puis le CA, au constat que pour la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM), lourdement impactée par la pandémie, la subvention du FCR s'est avérée excéder fortement le montant de ses charges artistiques en 2020.

Lors de sa séance de mars 2021, le CA a décidé que cet excédent de subvention, de Fr. 440'000.-, serait soustrait de la subvention 2021 à la FSCM et restitué aux communes (au prorata de leur population respective au 31 décembre 2019), par une opération comptable distincte et exceptionnelle.

Par ailleurs, le CA a été informé en décembre 2021 que, comme en 2020, un excédent de subvention pour l'année 2021 était prévisible, du fait de reports et annulations de dates programmées. Le CA a décidé de procéder de la même manière que pour 2020, en restituant cet excédent aux communes.

Agenda culturel régional

En raison de la crise sanitaire, l'agenda régional a paru à cinq reprises, au lieu des six habituelles. En effet, l'édition de janvier-février n'a pas vu le jour en raison des incertitudes dues à l'impact de la pandémie sur la tenue de manifestations.

Concernant son financement, rappelons que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour prend en charge une partie des coûts de l'agenda, via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année.

Par ailleurs, le FCR a poursuivi le travail engagé sous la conduite de la Direction de la culture de Vevey (DC – Vevey) et en partenariat avec MVT, visant à mettre en œuvre un agenda régional digital, dans le but d'assurer une meilleure visibilité de l'offre culturelle et de moderniser les bases de données, tout en maintenant la possibilité d'une version papier. Ces travaux se poursuivront en 2022, ayant pris un peu de retard dans le contexte de la crise sanitaire. La participation du FCR à leur financement, initialement prévue en 2021, est reportée en 2022.

Budget 2022

Conformément à une pratique instaurée depuis quelques années, le budget 2022 a été établi en tenant compte des seules charges nécessaires, soit les subventions aux 20 institutions bénéficiaires, ainsi que les frais d'administration / gestion (SAI / fiduciaire).

Ainsi, les revenus de l'année 2022 comprennent les contributions des communes de la Riviera équivalant à Fr. 47.00 / habitant·e, calculées sur la base de la population résidante de la Riviera au 31 décembre 2020. Ces revenus sont complétés par une provision faite en 2020 pour l'adaptation en 2022 de la subvention à une institution bénéficiaire, ainsi que par la subvention annuelle de la Commission intercommunale de la taxe de séjour pour l'Agenda régional. Le montant des revenus du FCR s'élève à Fr. 3'840'045.-.

Le budget 2022 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux en fin d'année 2021.

Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2021, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel en annexe). Parmi celles-ci, une demande répondant aux principes d'octroi du FCR a reçu une réponse favorable. En outre, le FCR a confirmé le report de son soutien en 2023 pour une demande faite en 2020 (report Covid).

Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en avril pour le contrôle des comptes 2020 et en novembre pour l'examen du budget 2022, en présence d'une délégation du CA. Au vu des mesures sanitaires, seuls les membres ont été convoqués à la séance d'avril, remplacés si besoin par leurs suppléant·e·s. Basées sur l'année législative et le tournoi établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance d'avril 2021 :

Président : M. Pierre Butty, conseiller communal à Vevey ;
Rapporteuse : Mme Dominique Pittet, conseillère communale à Jongny.

- Séance de novembre 2021 :

Président : M. Roberto Trüb, conseiller communal à Corseaux ;
Rapporteur : M. Tiago Branquino, conseiller communal à Vevey.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à la majorité (une abstention) l'adoption des comptes 2020 et à l'unanimité le budget 2022 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

Comptes 2021

Recettes :

Les contributions des communes, basées sur Fr. 47.- / habitant·e au prorata de la population au 31 décembre 2020), s'élèvent à un peu plus de Fr. 3,8 millions, auxquels s'ajoute la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional pour un montant de Fr. 12'000.-.

Ainsi, le montant total des recettes s'élève à un peu plus de Fr. 3,83 millions.

A noter que, conformément à la décision du CA de mars 2021, le solde excédentaire du FCR en 2020 de Fr. 24'584.40 a été déduit du montant de la contribution des communes au prorata du nombre d'habitant·e·s au 31 décembre 2019.

Charges :

- Le total des subventions octroyées aux 20 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional s'élève à un peu plus de Fr. 3,08 millions, un montant donc bien inférieur au budget.

Cela s'explique principalement par la situation de la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM), qui a reçu une subvention de Fr. 420'000.- en 2021, au lieu des Fr. 860'000.- prévus au budget du FCR. En effet, le surplus de subvention reçu par la FSCM en 2020, à savoir le montant de Fr. 440'000.- excédant les charges artistiques de l'institution cette année-là, a été déduit de la subvention attribuée à la FSCM en 2021, conformément à la décision du CA de mars 2021.

Par ailleurs, le coût de l'Agenda culturel Riviera a été inférieur à celui prévu au budget en raison de la production de cinq éditions au lieu de six.

- Le montant de l'aide à la création traitée et versée en 2021, s'élève à Fr. 5'000.-.
- Les prestations du SAI ont été maintenues à Fr. 35'000.- (forfait).
- Pour rappel, les ententes intercommunales sont tenues de faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Le montant de Fr. 538.50 figurant dans les comptes correspond à la facture de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2020.

Restitution exceptionnelle

Le montant de Fr. 440'000.- non versé à la FSCM en 2021 a été exceptionnellement restitué aux communes, conformément à la décision du CA de mars 2021. Ainsi, chaque commune membre du FCR a reçu un montant correspondant à Fr. 5.47/ habitant·e (selon la population au 31 décembre 2019).

Par ailleurs, et comme indiqué en page 3 du présent rapport, la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM) ayant perçu un excédent de subvention en 2021, au vu de ses charges artistiques effectives, une provision de Fr. 200'000.- a été faite en vue d'une rétrocession aux communes.

Ainsi, en tenant compte des diverses provisions faites en 2020 pour un montant global de Fr. 85'600.-, le total des charges s'élève à Fr. 3'762'832.35, auquel s'ajoute un montant de Fr. 67'212.65 attribué à la provision pour subventions et aides à la création en 2022.

Ainsi le solde au 31 décembre 2021 est de Fr. 0.-.

Enfin, rappelons que la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

- Annexes :
- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2021
 - Liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2021

Vevey, le 16 mars 2022 / SAI - IC/nc

LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2021

- Agenda Riviera
- 1 Association Concours Clara Haskil
 - 2 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
 - 3 Association Live in Vevey
 - 4 Association des Musées de la Riviera vaudoise
 - 5 Association Nouvel Espace Dancers (NED)
 - 6 Association Nox Orae
 - 7 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
 - 8 Association Semaine internationale de piano
 - 9 Association du Théâtre de poche de La Grenette
 - 10 Association du Théâtre Les Trois-Quarts
 - 11 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
 - 12 *Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF) **
 - 13 Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
 - 14 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
 - 15 Montreux Jazz Artists Foundation
 - 16 Fondation Montreux Choral Festival
 - 17 Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
 - 18 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
 - 19 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
 - 20 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

**Institution intégrée en 2021*

SAI - JANVIER 2022

LISTE DES DEMANDES D'AIDES À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2021

ACCEPTÉE / CONFIRMÉE

- Compagnie Igloo – « Chambre 216 », projet culturel en milieu hospitalier (aide à la création)
- Union Chorale de La Tour-de-Peilz – « Hymne à la vie » (demande acceptée en 2020, concerts reportés à 2023 et montant de l'aide à la création provisionné pour 2023)

REFUSÉES

- Association Salut la Compagnie – « Transpiration »
- Association Rubis Films – « KD », projet de publication
- Association CultureALL – « La Poésie du Printemps », concerts culinaires de Chardonne
- La Compagnie Anivas – « PORT_IK »
- Centre d'Art Vevey (CAV) – soutien ponctuel au CAV et aide à la création pour une artiste et architecte au CAV
- The-Pool.tv – Festival 1.1 « Tous dans le même bain »
- Association des spectacles des Remparts – 1^e saison 2021 – 2022, spectacles d'humour et musicaux
- Association KFM LIFE – Évènements culturels à Aigle
- Cie Georges Poutre – « Plan B »
- St.John's Church – restauration de l'orgue de l'Eglise Anglicane de Montreux
- La Becque Résidence d'artistes – Performance « Sp02 »
- Alti'folies - « Etats dames »
- Association The Echoes of Django – « Django's Dream »
- Association Les Créations Elème – « Voices carry »
- Association Vevey Spring Classic – 1^e édition du « Vevey Spring Classic » en 2022

FONDS CULTUREL RIVIERA

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2021	COMPTES 2020	
<u>ACTIF</u>				
9111	Compte courant Ville de Vevey (débitéur)	138'812.65	110'184.40	
9139	Actif transitoire (prov.subvention versé en trop)	200'000.00	-	
TOTAL DE L'ACTIF		338'812.65	110'184.40	
<u>PASSIF</u>				
9206	Rétrocession en faveur des communes	200'000.00	24'584.40	
9259	Provision pour subventions à payer	36'000.00	85'000.00	
9259.1	Factures à payer	35'600.00	600.00	
9282.2	Provision pour subventions et aides à la création	67'212.65	-	
TOTAL DU PASSIF		338'812.65	110'184.40	
Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTES 2021	BUDGET 2021	COMPTES 2020
<u>PRODUITS</u>				
452	Participations des communes	3'818'045.00	3'780'600	3'776'600.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
480	Prélèvements sur la provision pour subventions et aides à la création	-	15'000	50'982.00
TOTAL DES PRODUITS		3'830'045.00	3'807'600	3'839'582.00
<u>CHARGES</u>				
318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
318.5	Révision des comptes	538.50	600	538.50
352	Solde disponible à rembourser aux communes	-	-	24'584.40
352.1	Restitution exceptionnelle aux communes (2020)	440'000.00	-	-
352.2	Restitution exceptionnelle aux communes (2021)	200'000.00	-	-
365.1	Subventions ordinaires	3'082'293.85	3'772'000	3'694'459.10
365.2	Subventions extraordinaires	5'000.00	-	85'000.00
Total subventions		3'087'293.85	3'772'000	3'779'459.10
Total des dépenses		3'762'832.35	3'807'600	3'839'582.00
381.1	Attribution à la provision pour subventions et aides à la création	67'212.65	-	-
TOTAL DES CHARGES		3'830'045.00	3'807'600	3'839'582.00
RESULTAT				

Ville de Vevey
Service des finances
L'adjoint administratif

E. Ferrara

Vevey, le 16 mars 2022